



JOYEUSE PETANQUE RUMILLIENNE

BOULODROME ROBERT RAMEL - 14 RUE DU MONT BLANC -
74150 RUMILLY

CRITERIUM D'HIVER DE LA J.P.R. SAISON 2020/2021

1. REGLEMENT

Le Critérium d'hiver organisé par la Joyeuse Pétanque Rumillienne, est **OUVERT A TOUS**.

Le règlement F.F.P.J.P. est néanmoins appliqué.

- 1) Toutes les parties se jouent en **13 points**.
- 2) Tous les points non prévus par le présent règlement seront tranchés par le Membre de la J.P.R. responsable du concours. Ses décisions seront sans appel.

2. CONCOURS QUALIFICATIFS

- 1) 4 concours limités à 48 triplettes auront lieu par poules de 3 au Boulodrome de RUMILLY (début des parties 13h30)
- 2) Les 1/4, 1/2 finales et la finale ne se joueront pas et ne seront pas primées.
- 3) Inscription 15,00 euros prise uniquement par courrier au
Boulodrome Robert Ramel – 14, rue du Mont-Blanc – 74150 Rumilly
Ou sur place suivant les places disponibles.
- 4) Les organisateurs se réservent le droit de remplacer 1 équipe « forfait » après Tirage au sort effectué au plus tard la veille de chaque concours.
- 5) Les 8 équipes 1/4finalistes seront qualifiées pour la SUPER FINALE.
- 6) Un joueur ou une équipe qualifiée ne pourront plus participer aux éliminatoires. Sous peine de disqualification pour la Super Finale.

INDEMNITES

Sortie de poule	10,00 euros
1/16 de finale.....	15,00 euros
1/8 de finale.....	20,00 euros

SOIT UNE DOTATION DE 720,00 EUROS DE PRIX A CHAQUE QUALIFICATIF

3. SUPER FINALE :

1) La Super finale du Critérium d'hiver aura lieu le :

**SAMEDI 06 FEVRIER 2021 A 8 HEURES 30
BOULODROME ROBERT RAMEL A RUMILLY**

Les 32 équipes qualifiées seront réparties par poule de 4.

- 2) L'inscription sera gratuite
- 3) Les équipes qualifiées devront se présenter dans la même composition. En cas d'absence d'un joueur, son remplaçant devra **obligatoirement** être licencié à la J.P.R. en 2021 et ne pas faire partie d'une équipe qualifiée. Une tenue (le haut) identique est souhaitée, mais non obligatoire.
- 4) En cas de 2 absences, l'équipe sera remplacée par 3 joueurs de la J.P.R., désignés par le Comité.

4. DOTATION DE LA SUPER FINALE :

Perdants 1/8 de finale..... 90 euros
Perdants ¼ de finale : 150 euros
Perdants ½ finale : 300 euros
Perdant de la finale : 450 euros
Gagnant de la finale : 750 euros + 3 lots de valeur

**SOIT UNE DOTATION DE 3120 EUROS DE PRIX EN ESPECES
+ 450 EUROS DE LOTS**

5. DOTATION SPECIALE

3 lots récompenseront la meilleure équipe 100%J.P.R. (licences 2021) lors de la super finale.
Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la J.P.R.
La J.P.R. se réserve le droit de refuser un joueur ou une équipe.

6. COMPLEMENTAIRE

1 concours complémentaire obligatoire sera organisé pour les perdants des poules (inscription gratuite), doté de 360 € de prix + lots aux vainqueurs.

TOUS LES PARTICIPANTS S'ENGAGENT A RESPECTER LE PRESENT REGLEMENT.